



N° 2 – Mai 2020

INFOS COMMUNALES

1. Editorial spécial COVID-19

La Commune de Musson, avec ses moyens et dans le rôle qui est le sien, n'a jamais été si proche de vous.

La Commune, c'est le personnel médical, le personnel éducatif et pédagogique, les services de logistique, le personnel communal ... mais VOUS aussi !

De nombreuses personnes se sont mobilisées pour aider leurs voisins et des élans de solidarité ont vu le jour.

Si toutes nos pensées vont prioritairement aux personnes malades, isolées et aux familles endeuillées, nous devons nous adapter au déconfinement progressif.

Le confinement n'a pas été chose facile mais en majorité le comportement des Mussonnais a été exemplaire et pour cela nous vous disons déjà MERCI.

Beaucoup de choses sont encore assez floues pour l'avenir, notamment pour nos enfants (l'école, les plaines, les stages, le sport, ...) soyons patients.

Respectons les me sures qui ont été décidées.

Votre avenir, notre avenir et celui de vos proches en dépendent.

La relance économique dépendra aussi de nous. Même si beaucoup ont profité de ce moment pour revoir leur manière de consommer, continuez, de manière générale, à penser local et à nos commerçants.



Normalement vous devriez avoir reçu (ou cela ne saurait tarder) des masques en tissu.

La commune en a commandé 10.000 pour en offrir 2 à chaque citoyen. Un masque et 2 filtres venant du gouvernement fédéral vous seront également distribués en complément.

Nous remercions également toutes nos couturières bénévoles qui ont permis d'étoffer l'offre. Nous vous rappelons l'importance de bien respecter les consignes et les conseils comme celui du port du masque dans des lieux où vous pourriez croiser du monde.

Le port du masque, de n'importe quel type, ne dispense pas des autres mesures de protection comme la distanciation sociale, le lavage et la désinfection des mains.

Merci à tous pour votre participation citoyenne !

Le Collège communal

2. Construction d'un nouveau réservoir à Baranzay

Les travaux de construction du nouveau réservoir à Baranzay se poursuivent. L'entreprise est occupée à effectuer les essais des filtres et du matériel électromécanique. La jonction avec la conduite venant de Gorcy est terminée et permet d'alimenter le nouveau réservoir. Celui-ci est déjà utilisé pour compléter l'ancien réservoir en cas de nécessité aux heures de pointe.

La prochaine phase consistera au remplacement de la pompe du puits par une pompe plus puissante qui acheminera l'eau directement dans le nouveau réservoir (courant du mois de juin). A ce moment, l'eau transitera toujours ensuite par l'ancien réservoir. Une dernière phase permettra d'alimenter les villages de Musson et Baranzay en direct depuis le nouveau réservoir. En attendant, merci de continuer à utiliser l'eau avec sagesse, en particulier le week-end.

3. Travaux de voirie

Les travaux de modernisation de la rue du Champ du Chevalier et du Chemin du Haut des Perchiers à Baranzay ont repris. L'entreprise termine la pose des bordures filets d'eau avant de procéder au renforcement du coffre de voirie devant l'église et le cimetière. Après remise sous profil des accotements viendra ensuite la pose du tarmac en 2 couches. Les travaux devraient être terminés début juillet.



4. Annulation de la journée des contributions

Dans le contexte actuel lié au coronavirus, le SPF Finances a décidé d'annuler toutes les séances d'aide au remplissage de la déclaration à l'impôt, y compris celles organisées habituellement au sein de notre CPAS.



De nombreux contribuables recevront une proposition de déclaration simplifiée (via tax on web ou par courrier), et ne devront rien faire si leurs données sont correctes et complètes.

Si vous souhaitez une aide au remplissage, elle sera organisée via des rendez-vous téléphoniques. Pour ce faire, lorsque vous recevrez votre déclaration, il vous suffira d'appeler le numéro de téléphone indiqué sur l'enveloppe pour obtenir un rendez-vous.

Certaines personnes dont le SPF a le numéro de téléphone pourraient être contactées directement. Après le remplissage, vous recevrez par la poste, un document avec les données déclarées, à signer et à renvoyer.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du SPF Finances ou le contacter au 0257/257.57

5. Centre Sportif & Culturel de Musson : Ouverture des terrains de tennis

Comme l'a annoncé le Conseil National de Sécurité du vendredi 24/04, les activités de tennis outdoor sont de nouveaux possibles depuis le lundi 04/05 sous certaines conditions :

- 1) Un seul terrain (A ou B) sera accessible au même créneau horaire.

- 2) Maximum 2 personnes par terrain --> pratique du tennis en simple uniquement.

- 3) Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

- 4) L'accès aux sanitaires et aux vestiaires du Centre Sportif et Culturel de Musson reste interdit jusqu'à nouvel ordre.

Tarif : 5€/heure et par terrain.

Réservation auprès d'**Elsa Wauthier**, responsable du Centre

Sportif et Culturel de Musson au 063/67 53 72 ou au 0495/40 02 78.

6. Urbanisme : Avis d'enquête publique

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'Administration communale de Musson dont les bureaux sont sis Place de l'Abbé Goffinet 1 à 6750 Musson.

Les terrains concernés sont situés entre la Place de l'Abbé Goffinet et la rue des Cités à 6750 Musson et cadastrés division 1, section B n°1960A, 1972B, 3291D, 3296H, 3297H, 3298X, 3301W, 3301T, 3301E.

Le projet est de type : création d'un chemin de liaison, pour les piétons et cyclistes, de la Place Abbé Goffinet jusqu'à la rue des Cités, et présente les caractéristiques suivantes :

conformément au décret voirie du 6 février 2014, lorsqu'il y a modification, suppression et création d'une voirie communale, une enquête publique doit être organisée.

L'enquête publique est réalisée en vertu du décret précité.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : **Service Urbanisme, Place de l'Abbé Goffinet 1, 6750 Musson** :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h.

- Une permanence se tiendra le **19 juin 2020 à 10h45**.

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de **M. UGHI 063/380840** ou **commune@musson.be**.

L'enquête publique est ouverte le 20 mai 2020 et clôturée le 19 juin 2020 à 11h.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Abbé Goffinet 1 à 6750 Musson.

- Par télécopie au numéro 063/38 08 43.

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : **commune@musson.be**

- Remises à Mme la Directrice générale, **C. ROSKAM**, dont le bureau se trouve à l'adresse reprise ci-dessus.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Réclamations-PUP07-2020-COMMUNE**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de **M. UGHI** ou lors de la séance de clôture de l'enquête .

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 19 juin 2020 à 11h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.



Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est M. UGHI, dont le bureau se trouve à l'adresse reprise ci-dessus.

7. Réouverture des services de l'ALE Titres-services de Musson

Après plus de 2 mois d'interruption, nous avons le plaisir de vous annoncer la réouverture des services de l'ALE Titres-services de Musson.

En fonction de la demande, les aides-ménagères à domicile ont repris le travail depuis le 18/05/2020, en suivant les mesures de précautions nécessaires.

Le service de la "Repasserie", quant à lui, ré-ouvrira ses portes au 02/06/2020 aux horaires habituels. Afin de garantir la sécurité de tous, diverses mesures de précautions seront mises en place :

- 1 seul client sera autorisé au sein du bâtiment (distanciation sociale obligatoire).
- Mise à disposition de gel désinfectant à l'entrée.
- Mise en place d'un plexiglas de protection.
- Le personnel sera muni de masque (le port du masque est par ailleurs vivement conseillé pour les clients également).

Une permanence téléphonique sera assurée au sein du bureau des titres-services uniquement les mardis au 063/38 08 57.

8. Réouverture de nos sentiers forestiers

La circulation des usagers de la forêt en zone infectée par la peste porcine africaine est à nouveau permise depuis ce vendredi 15 mai 2020 sous certaines conditions.

Dans un premier temps, seuls les citoyens habitant à proximité de la forêt gaumaise pourront profiter de cette réouverture.

En effet, le tourisme et les déplacements en voiture à des fins récréatives restent interdits jusqu'à nouvel ordre dans le cadre des mesures de confinement liées au Covid-19.

La lutte contre la peste porcine africaine doit toutefois se poursuivre et une vigilance devra se maintenir : il reste une présence limitée de sangliers et pour éviter tout risque de contagion, les efforts pour éliminer la population de sangliers en zone infectée mais aussi en zones d'observation renforcée et de vigilance se poursuivront.

Certaines restrictions d'accès à la forêt resteront donc nécessaires afin de garantir la sécurité des promeneurs et limiter tout risque de propagation du virus et de reprise de l'épidémie :

- Interdiction de quitter les sentiers et chemins y compris pour les cueillettes de champignons ou de fleurs.
- Interdiction de la circulation de nuit (des tirs seront poursuivis).

- Interdiction de jeux dans les bois pour les mouvements de jeunesse.

Continuons à respecter les consignes, à prendre soin de nous et des autres. Restons civiques.

Bonnes promenades !

9. Déjections canines

Le règlement de police prévoit qu'il est interdit à toute personne ayant des animaux domestiques sous sa garde de les laisser déposer leurs excréments sur le domaine public et chez les particuliers. En cas de non-respect de cette interdiction, le propriétaire ou gardien de l'animal est tenu de ramasser les déjections et de les déposer dans une poubelle.

Veillons à éduquer nos chiens au respect de la propreté, de la salubrité et de la tranquillité publique.

Il est tellement agréable de pouvoir flâner sans se préoccuper des crottes qui attendent impatiemment notre faux pas. Certaines crottes sont également déposées dans les bacs à fleurs publics, sur les places notamment, ceci est inadmissible.

Il est également rappelé que tout chien doit être tenu en laisse et ne doit pas se promener en toute liberté dans les rues de nos villages, sur nos sentiers, sur nos chemins de liaison.

10. Indemnité forfaitaire octroyée par le gouvernement wallon

La commune de Musson et la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) informent qu'une indemnité forfaitaire unique de 40 €, octroyée par le Gouvernement wallon peut être perçue par les redevables qui ont été mis en chômage économique et temporaire (partiel ou total) dans le cadre du Covid-19.

Pour pouvoir obtenir cette indemnité, il faut :

- Etre dans les conditions prévues par la SPGE.
- Compléter le formulaire de demande d'indemnité que vous trouverez sur le site communal : www.musson.be
- Y annexer l'attestation de l'ONEM (demande simplifiée de chômage temporaire, formulaire C3-2), CAPAC ou syndicat.
- Renvoyer le tout à philippe.alexandre@musson.be

Les dossiers incorrectement complétés, illisibles ou non accompagnés de l'attestation de l'ONEM ne seront pas acceptés. L'indemnité sera versée après acceptation de votre dossier. Pour l'instant, les modalités de versement de cette indemnité ne sont pas encore fixées. Cela devrait normalement se faire en réduction sur une prochaine facture.



11. Réouverture complète des recyparcs

A partir du lundi 18 mai, les recyparcs reprendront leurs horaires d'ouverture habituels :

1. du lundi au vendredi de : 13H00 à 19H00.
2. le samedi de : 9H00 à 18H00.

Tous les flux de matières, comme avant la crise du Covid-19, pourront à nouveau être déposés. Les consignes de sécurité actuelles sont maintenues dont notamment :

- La distance de sécurité de 1,5 m entre les usagers doit, en tout moment, être respectée.
- L'accès au recyparc reste réservé uniquement aux usagers munis d'un masque de protection.
- L'accès au bâtiment administratif du recyparc est interdit aux usagers.
- Les usagers doivent trier au préalable leurs déchets afin de limiter le temps passé au recyparc.
- Les usagers, qui attendent dans la file, doivent rester à l'intérieur de leur véhicule, avec les fenêtres fermées. Il n'est autorisé au maximum que deux adultes par véhicule. Les enfants de moins de 16 ans doivent rester dans le véhicule.
- La gestion des entrées sera organisée par le préposé. L'accès à l'aire de manœuvre supérieure (donc aux quais) sera assuré à l'aide des cônes avec rubalise permettant ainsi au préposé de contrôler/limiter l'accès et ce, en fonction de la situation rencontrée (ex : conteneur déjà utilisé par un usager, intervention dans un conteneur pour corriger une erreur de tri, ...).
- Un seul véhicule par conteneur 30 m³, par conteneur 10 m³, par endroit de stockage (DEEE, plastiques rigides, PVC, bulles à verre, verre plat, armoire « DSM »...) et par îlot de tri de PMC avec un maximum de 7 véhicules présents en même temps sur l'aire de manœuvre supérieure.
- Le déchargement du véhicule (avec ou sans remorque) est assuré par l'usager et éventuellement son passager. Le préposé n'est pas tenu de l'aider. Le dépôt des déchets dans les conteneurs et/ou aux emplacements prévus à cet effet est assuré par l'usager et ce, dans le respect des consignes de tri données par le préposé.
- Les outils (pelle, croc, ...) présents sur le recyparc ne pourront pas être utilisés par les usagers. Ces derniers devront venir avec leurs propres outils. Par ailleurs, il leur est interdit de les partager avec d'autres usagers.
- La vente de compost est autorisée uniquement par paiement électronique. Le chargement des sacs dans le véhicule est réalisé par l'acheteur.

12. Agenda

Face à l'incertitude actuelle, à l'évolution de la situation et par mesure de précaution, toutes les manifestations prévues jusqu'au 30 juin ont été annulées.

13. Réouverture de l'administration communale

Nous sommes à présent prêts à vous accueillir à nouveau dans les bureaux de l'administration communale. Nous vous demandons de prendre un rendez-vous au préalable avec le service concerné par téléphone. Afin d'éviter la propagation du virus toujours présent à l'heure actuelle, veuillez respecter les consignes de sécurité qui sont affichées dans le bâtiment. Le port du masque est obligatoire et du gel désinfectant est disponible à l'entrée.

Pour rappel, nos horaires sont :

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mardi : de 9h à 12h

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Vendredi : de 9h à 12h

Samedi : de 9h à 12h (à partir du 6 juin)

14. Ordre du jour du Conseil communal du jeudi 20 mai 2020

1. Compte 2019 de la commune.
2. Modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire pour l'année 2020.
3. Ratification de la décision du Collège relative à l'acquisition de masques.
4. Travaux extraordinaires aux églises.
5. Approbation du décompte final des travaux d'égouttage de la rue Georges Bodard.
6. Assemblée générale d'IMIO et d'Ores Assets.
7. Désignation de représentants pour Idélux Développement.
8. Désignation de représentants : CLE, CLDR.
9. Approbation des travaux 2020 relatifs à la modernisation de l'éclairage public.
10. Acquisition de terrains pour la réalisation d'un chemin de mobilité douce entre la Place Abbé Goffinet et la rue des Cités.
11. Accord de principe pour l'acquisition de terrains pour la réalisation d'un chemin de mobilité douce reliant Musson à Halanzy.
12. Avenant au contrat de bail pour le maintien d'une antenne gsm.
13. Règlement relatif à l'utilisation d'un gsm professionnel.
14. Engagement d'un agent contractuel administratif pour le service des taxes communales : principes et conditions Divers

Par le Collège :

La Directrice générale : **C. ROSKAM**

Les Echevin(e)s : **D. GUEBELS, V. RECHT**

C. BONNIER

La Présidente du CPAS : **M. VITULANO**

La Bourgmestre : **S. GUILLAUME**

